

Fribourg : juridiction pénale des mineurs

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **38 (1950)**

Heft 776

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-267134>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VAUD

A Lausanne

Le comité de la section lausannoise du Suffrage féminin, réuni sous la présidence de Mlle Quinche, a décidé d'organiser à Lausanne, le 11 juin — jour officiel de propagande prévu par l'Association suisse — l'assemblée générale de la section lausannoise et de l'Association vaudoise; d'organiser à nouveau, les 1er et 2 juillet, à l'hôtel Victoria à Chexbres, d'entente avec l'Association suisse, un cours de week-end consacré à l'étude et à la discussion des résolutions votées par le congrès international d'Amsterdam (juillet 1949), soit: égalité politique, nationalité de la femme mariée, droits égaux des époux, à travail égal, salaire égal; la soirée du 1er juillet sera consacrée aux moyens de propagande.

La section est en quête d'un local central, confortable et bon marché, car le Lyceum, où elle se réunit depuis 1939, à la rue Etraz, va disparaître avec la jolie maison qui l'abrite.

A Vevey

Les membres de l'Association veveysanne pour le Suffrage féminin et leurs amis eurent le privilège d'entendre jeudi soir une très intéressante conférence sur les femmes finlandaises.

Mme Cuénod introduisit la conférencière, Mme Edouard Rochedieu, de Genève, qui fut l'une des deux invitées suisses au cinquantenaire des Marthas de Finlande, en juin 1949.

L'Association féminine des Marthas groupe 100 000 femmes de tous les milieux et ses buts principaux sont: 1. L'amélioration des conditions matérielles de travail des ménagères; 2. L'aide morale aux mères pour la bonne éducation de leur enfant; 3. Le maintien du sentiment patriotique et des trésors de la tradition folklorique.

Evidemment, toutes ces organisations bien-faisantes et puissantes ne furent réalisées que parce que les Finlandaises jouissent depuis trente ans de leurs droits politiques. Depuis des siècles, il n'y a pas eu dans ce malheureux pays de génération qui ne fût décimée par la guerre ou ses conséquences. Nécessairement les femmes remplacèrent les hommes. Les mères de famille estimaient que, de même qu'elles ne négligent rien pour armer physiquement et moralement les enfants qu'elles ont mis au monde, de même, elles ont le devoir d'organiser au mieux le pays où ils devront vivre.

Les Finlandais font confiance à leurs compagnes; tous collaborent harmonieusement au bien de leur patrie.

Mme Gerhard remercia chaleureusement l'oratrice, et les très nombreuses questions des auditeurs lui prouvèrent combien son sujet, si bien traité, avait été captivant.

Le suffrage féminin dans le canton de Vaud

Interrogé sur les tâches qui incombent au Conseil d'Etat, M. G. Despland, chef du Département de l'intérieur, a fait les déclarations suivantes à un rédacteur de la Gazette de Lausanne:

« La loi sur les fonctions publiques cantonales ouvre aux femmes pratiquement toutes les fonctions, mais ne les rend ni électrices ni éligibles. C'est un début. Il ne suffit pas à contenter les suffragistes.

« Nous comptons encore soumettre au Grand Conseil un projet de loi qui autoriserait les communes à prévoir le droit de vote féminin sur le plan communal, et ceci à temps pour les prochaines élections communales, dans moins de quatre ans. Mais s'agit-il du droit de vote ou du droit d'élection et d'éligibilité? Le premier trouverait grâce aux yeux des citoyens... le second, je ne crois pas. Mais si on ne donne aux femmes que le strict droit de vote, il faut bien constater qu'il ne signifie pratiquement rien dans la plupart des communes; seules les villes d'une certaine importance ont l'occasion de voter au communal. Si les femmes ne peuvent participer aux élections, elles n'auront pas obtenu grand chose.

« Mais c'est à mon avis le maximum que nous puissions faire passer devant le Grand Conseil, actuellement. Alors vaut-il mieux réaliser ce qui est possible dans l'état actuel des esprits, ou exiger davantage et se le voir refuser? Ainsi se pose l'alternative.

D'après M. G. Despland, dans le canton de Vaud aussi, des milliers de femmes qui désirent s'associer de plus près à la vie du canton se verraient refuser ce droit si légitime par des milliers d'électeurs parmi ceux qui prennent encore la peine de remplir leur devoir civique.

S. F.

Nos suffragistes à l'œuvre

Soleure, 21 mai

Assemblée générale de l'Association Suisse pour le Suffrage féminin Sujets: Le Suffrage féminin — La femme est aussi une personne

Le 18 mars, le Comité d'action du suffrage féminin avait invité à Lausanne, à l'hôtel de la Paix, les femmes journalistes de la Suisse romande. Ce fut une très aimable invitation et une fructueuse rencontre. Mlle Quinche, présidente du Comité, fit un bref historique du travail accompli depuis 1944 puis Mmes Prince et Bonard parlèrent de ce qui nuit, dans la presse, à la cause des femmes et au contraire des procédés qui permettent de la défendre. Une discussion entre les nombreuses participantes

fit ressortir combien il était utile d'étudier ensemble les problèmes de la propagande féministe. Il convient de ne pas éparpiller les efforts et de suivre le déroulement de l'actualité. Le sujet qui se présente tout naturellement à nous, en ce mois de mai, est celui de la nationalité de la femme mariée, puisque est présenté aux Chambres l'avant-projet de la loi sur la nationalité où les femmes mariées sont bien négligées! pour ne pas dire plus! La presse quotidienne, même, s'en indigne!

Les femmes ont voté

Il ne s'agit pas d'un poisson d'avril, ni du numéro du 1er avril de notre journal, qui a fait sursauter quelques lectrices. Il en est même, qui ne suivent pas attentivement l'actualité politique, qui ont cru que c'était vrai!... Il s'agit simplement des employées de la commune de Lausanne qui, avec leurs collègues, ont été appelées à désigner, à fin mars, la commission paritaire de six membres et de six suppléants instituée par le nouveau statut des fonctionnaires communaux. Des locaux électoraux avaient été installés à Beau-Séjour, aux Services industriels et à l'Hôtel de Ville; des cartes civiques nominatives avaient été remises aux hommes comme aux femmes. Et tout s'est bien passé, cela va sans dire.

S. B.

Les fonctionnaires communales

Suivant l'exemple donné par Coinsins, la Municipalité de Veytaux-Montreux a nommé une greffière municipale, Mlle Céline Borloz, depuis plusieurs années secrétaire-comptable au greffe.

Le fait n'est pas nouveau pour la commune de Veytaux, car longtemps avant que la nomination de greffière municipale fût autorisée, une femme a rempli ces fonctions, à titre officieux, en remplaçant le titulaire occupé au château de Chillon dont il était le concierge.

LES FEMMES A LA FOIRE DE BALE

(Suite de la page 1)

Un autre grand avantage de l'Institut suisse de recherches ménagères, c'est qu'on peut s'adresser à lui en toute confiance. Une femme, un ménage désirant se procurer un article recommandé par la réclame ou qu'elle a déjà vu fonctionner lors d'une démonstration, peut s'adresser à l'Institut qui lui donnera les renseignements dont elle a besoin, lui recommandant ou lui déconseillant l'achat de l'article. Car combien de fois ne vous est-il pas arrivé d'acheter, à une exposition une machine, un outil chaudement recommandé, et une fois chez vous seulement, vous vous rendez compte de ses défauts et vous regrettez d'avoir dépensé votre argent en pure perte. Rien de tout cela ne vous arrivera si vous faites confiance à l'Institut et suivez ses avis.

L'Institut se propose de publier, à l'avenir, et périodiquement, un bulletin sur les articles parus dans le commerce, les problèmes ménagers et sur tout ce qu'il est utile de savoir, sur tout ce qui rendra la vie plus facile à la ménagère, lui rendra de multiples services et lui sera une aide précieuse dans les travaux ménagers, souvent si fastidieux, mais qu'il ne faut jamais négliger.

Une brochure des plus intéressantes intitulée: « Nous examinons, projetons, conseillons », contenant une foule d'articles recommandés est distribuée gratuitement au stand de l'Institut des recherches ménagères dont tous les visiteurs de la Foire pourront faire leur profit.

Marguerite Siegfried

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONÉ
Solidité - Éléance
50% escompte en tickets Jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30



POMMES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone: 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphoniste de suite à l'adresse ci-dessus
FORALITÉS GRATUITES

VALAIS

Il ne nous a malheureusement pas été possible d'adresser plus tôt nos remerciements à la population de Martigny pour la magnifique réussite de la soirée du 21 mars dernier.

Certes, le cadre à la fois si élégant et si accueillant dans lequel nous fûmes reçus, devait exercer un attrait tout particulier sur le public, et plus de cent cinquante personnes se pressaient dans la belle salle de l'Hôtel de Ville. Le nom de l'éminente conférencière qui se dépense sans compter pour notre cause n'avait pas manqué de piquer la curiosité des juristes et des profanes. Enfin le sujet annoncé présentait un grand intérêt, reconnaissons-le.

Les autorités répondirent à notre invitation et c'est ainsi que cette manifestation féministe fut rehaussée par la présence de M. Maro Morand, président de la commune de Martigny-Ville, de M. Rodolphe Tissières, préfet du district, de MM. Chappaz, Grettet et Puippe, conseillers municipaux, enfin de plusieurs avocats.

Monsieur René Spahr, président du Tribunal cantonal, membre le plus actif et le plus zélé du comité cantonal de l'Association pour le suffrage féminin, avait bien voulu nous accompagner à Martigny pour accueillir personnellement la présidente du Comité d'action suisse et la présenter au public.

Mise en forme par un auditoire aussi distingué, Me Antoinette Quinche donna toute la mesure de son talent dans un brillant plaidoyer pour le vote des femmes, plaidoyer si bien construit et présenté avec tant d'éloquence que nul contradicteur ne consentit à prendre la parole. L'auditoire était gagné.

Me Dupuis prononça quelques mots très convaincants en notre faveur.

La séance terminée, le président de Martigny-Ville se leva pour donner son adhésion au mouvement féministe. Le préfet du district et deux conseillers municipaux s'inscrivirent à leur tour, suivis de cinq membres du barreau.

L'exemple venant de si haut, ce geste chevaleresque et courageux entraîna une bonne partie des assistants qui seront désormais des nôtres.

Martigny-Ville est la première commune du Valais dont le président ait pris ouvertement position, à titre privé naturellement, pour le vote des femmes.

Honneur à Martigny, avec l'expression de notre vive reconnaissance.

Nous adressons également nos remerciements à tous ceux qui sont venus nous entendre et en particulier à ceux qui nous ont donné l'appui de leur signature.

Renée de Sépibus

présidente de l'Association du
Valais romand pour le
Suffrage féminin

La politique n'intéresse pas les femmes

mais à l'assemblée primaire de Martignyville, où les électeurs étaient convoqués pour prendre connaissance des comptes communaux, se sont présentés... trois citoyens sur 3300!

Si les femmes votaient, il en irait certainement bien autrement!

FRIBOURG

Juridiction pénale des mineurs

Le Grand Conseil du canton de Fribourg vient de voter un projet de loi sur la juridiction pénale des mineurs, que prévoit la Code pénal fédéral. Ce projet institue une seule Chambre pénale formée d'un président et de quatorze assesseurs choisis dans les districts. Généralement, au cours des débats, on a parlé de faire appel à UNE femme comme assesseur. Mais il paraît que la législation fribourgeoise s'oppose à la nomination d'une femme à des fonctions judiciaires. On peut faire remarquer que les cantons de Genève et de Vaud ont su nommer des femmes dans les tribunaux d'enfants, bien que la loi prévoie que les juges doivent jouir de leurs droits civiques. On peut toujours trouver un moyen quand il s'agit du bien général.

La Société Coopérative de Consommation de Genève
a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.